



NOTRE SANTÉ A UN PRIX !

L'Administration pénitentiaire, en tant qu'employeur, se doit d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses agents (Code général de la fonction publique, partie législative articles L1 à L829-2).

Force est de constater que ce n'est ni le cas, ni sa volonté.

La qualité du service public passe d'abord par le bien-être des agents qui le font vivre et fonctionner.

Aujourd'hui nous atteignons un niveau critique :

« La santé au travail des personnels pénitentiaires est gravement menacée. »

Surpopulation carcérale, sous-effectifs chroniques, violences quotidiennes, fatigue accumulée : L'usure des agents est devenue une variable d'ajustement du système pénitentiaire.

Les risques psychosociaux explosent : stress permanent, hypervigilance, agressions, charge émotionnelle liée aux incidents graves et aux suicides.

Chaque année, des milliers d'agents sont agressés, sans suivi suffisant après incident. La médecine de prévention est largement défailante, le manque de professionnels de santé engendre un suivi insuffisant des accidents de service et des recommandations. L'organisation du travail aggrave la situation : rappels sur repos, cycles horaires et heures supplémentaires structurelles imposés pour combler un manque d'effectif dénaturant l'exception. Le repos n'est pas un privilège, c'est un droit fondamental, il est garant de la santé des agents et de la sécurité des établissements.

À ces contraintes s'ajoutent des difficultés sociales majeures : éloignement familial, logement, coût de la vie, temps de trajet.

LA CGT PÉNITENTIAIRE REVENDIQUE URGEMMENT :

- Une véritable prise en compte des Risques Psychosociaux
- Un renforcement du rôle de la médecine de prévention
- Un suivi systématique et complet après chaque incident
- Le respect des temps de repos
- Un accompagnement pour l'accès au logement

L'Administration pénitentiaire préfère épuiser ses agents en imposant des heures supplémentaires massives pour combler les effectifs plutôt que de recruter, elle sacrifie délibérément la santé de ceux qui tiennent les murs.

La Commission des Personnels de Surveillance, Le 04 Février 2026.



DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :

VOTEZ

la
cgt Pénitentiaire